

Taxe communale sur la distribution gratuite à domicile  
d'écrits publicitaires non adressés

FORMULAIRE DE DECLARATION

A renvoyer ou faxer (au 087/34 15 87) à l'Administration communale de Dison  
Rue Albert Ier, 66  
4820 DISON

Madame la Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Monsieur le Président du Centre Public d'Action Sociale,

Par la présente, nous vous informons que ..... exemplaires de .....  
..... ont été distribués sur le territoire de votre commune.

Le poids d'un exemplaire distribué est de : ..... grammes.

La distribution a été effectuée en date du : .....

Firme ou entreprise en faveur de laquelle la publicité est distribuée et qui sera sujette  
à taxation :

NOM : ..... TVA : BE .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... FAX : .....  
Représentée par : .....

Éditeur responsable :	Distributeur :
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
.....	.....
Tél : .....	Tél : .....

Nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les  
Échevins, Mademoiselle la Présidente du Centre Public d'Action Sociale, en l'assurance  
de notre parfaite considération.

Date : .....

Signature : .....

**Veillez nous transmettre cette déclaration au plus tard dans les 15 jours suivant  
la distribution concernée.  
Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation, la non-déclaration dans les délais prévus, la déclaration  
incorrecte, incomplète ou imprécise entraîne l'enrôlement d'office de la taxe. Dans  
ce cas, la taxe qui est due est majorée d'un montant égal au double de celle-ci.**